



Licenciement pour inaptitude morale

Par **CAROLINE2221**, le **29/05/2008** à **10:15**

Bonjour,

J'ai eu une première visite avec le médecin du travail le 21 mai à la demande du psychiatre qui me suit pour dépression pour déclencher un licenciement pour inaptitude morale. Ma seconde visite aura lieu le 4 juin. Mon médecin traitant m'a arrêté du 22/05 au 3/06. Je sais qu'ensuite mon entreprise a entre 5 jours et 1 mois pour donner son accord sur ce licenciement. Est-ce que je peux à nouveau être en arrêt maladie à compter du 5 juin et si oui jusqu'à quelle date ? Merci par avance de votre réponse.

Caroline COURANT